

L'Arrangement international sur les céréales est, en réalité, lettre morte. Non seulement a-t-on abandonné le prix de base, mais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) n'est même pas sûr que la conférence de la semaine dernière ait prévenu une nouvelle crise.

Il paraît que le prix du blé canadien de la meilleure qualité pourrait fléchir de 20c. à 25c. le boisseau. Dans ces circonstances, étant donné les excédents de blé sans précédent au Canada et l'insuffisance critique de liquide, le fléchissement des ventes au détail à travers les Prairies et la grande menace à leur économie qui en découle, et comme le gouvernement a négligé d'annoncer des mesures pour faire face à cette situation urgente, je suis persuadé qu'aucun député ne contestera qu'il s'agit d'un cas d'urgence conformément à l'article 43 du Règlement et que, n'étant pas indifférents, ils ne refuseront pas d'accorder leur consentement unanime à la mise à l'étude de cette motion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés ont entendu la motion proposée par le chef de l'opposition (M. Stanfield). La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

Une voix: Attendez qu'on entende parler de cela à Winnipeg.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Comment le premier ministre (M. Trudeau) va-t-il répondre à celle-là à Calgary?

L'hon. M. Macdonald: Il va probablement très bien y répondre.

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

Le COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'ABSENCE D'UN PRIX MINIMUM DE SOUTIEN EN VERTU DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Regina-Est (M. Burton), à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une question déterminée et importante, dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire l'insuccès

[L'hon. M. Stanfield.]

de l'Arrangement international sur les céréales pour garantir à l'échelle internationale un prix minimum de soutien pour le blé, comme l'annonçait hier à la Chambre le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), l'absence de tout programme gouvernemental en vue du maintien d'un tel prix minimum de soutien, et le danger sans précédent qui, en conséquence, menace toute l'économie de l'Ouest.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 26 du Règlement, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a dûment donné avis qu'il demanderait l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire exposé dans la motion dont lecture vient d'être donnée à la Chambre par le député. La présidence ne doute pas que la question soulevée par le député de Saskatoon-Biggar est d'une importance extrême pour le pays tout entier. La présidence doit néanmoins décider de la question de procédure suivant l'esprit des dispositions de l'article 26 du Règlement.

La déclaration faite hier par le ministre de l'industrie et du Commerce (M. Pépin) et le communiqué qu'il a déposé traitaient d'un sujet dont la Chambre a été saisie il y a bien des semaines. Par exemples, aux pages 6740 et 6741 du hansard du 18 mars 1969, on a posé au ministre diverses questions ayant trait à l'appoint de tout écart des prix minimaux prévus dans l'Arrangement international sur les céréales. Certaines questions ont aussi été posées le 8 mai 1969 au sujet des difficultés éprouvées sur le marché international du blé, comme en témoignent les pages 8467 et 8468 du hansard. Le 16 mai 1969, comme en fait foi la page 8779 du hansard, le ministre a de nouveau été interrogé au sujet de l'adhésion de l'Australie à l'Arrangement international sur les céréales.

La dernière partie de la motion du député porte sur l'absence de toute politique officielle destinée à maintenir un prix minimum de soutien du blé. Il semble que le député soulevé dans cette dernière partie de son exposé une question qui, exprimée en d'autres termes, a déjà été tranchée cette session-ci par une décision de la Chambre des communes. Puis-je reporter les députés aux pages 981 à 983 des *Procès-verbaux* du 1^{er} mai 1969, lorsque le député de Kent-Essex (M. Danforth), appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin), avait proposé la motion de subsides suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement a négligé de s'occuper du revenu net de l'agriculture canadienne, qui se détériore gravement, ce qui empêche les agriculteurs de toutes les régions du Canada d'obtenir le capital d'exploitation nécessaire pour financer la campagne agricole de 1969-1970.